

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 mars 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-03-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de mars de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 264-2014.

Projet de règlement 264-2014

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin de pouvoir agrandir la zone à dominance résidentielle numéro 145 à même une partie de la zone à dominance résidentielle numéro 144.

Le projet de règlement n° 264-2014 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2014-03-072

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 03 mars 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

- 5.6 **Résolution fixant le prix des terrains de la rue Bergeron.**
- 5.7 **Résolution d'intention concernant la vente des terrains sur la rue Bergeron.**
- 5.8 **Désignation des signataires des offres d'achat pour les terrains de la rue Bergeron.**
- 5.9 **Résolution pour autoriser le remboursement de l'aide financière concernant le dossier du train hôtel reliant Montréal à Boston.**

REPORTER:

...L'item 4.5

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-073

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-03-074

LETTRE DE MESDAMES MONIQUE BLANCHETTE ET RENÉE THERRIEN.

Attendu que mesdames Monique Blanchette et Renée Therrien soumettent une demande au Conseil à l'effet que le parc à l'angle des rues Pelchat et croissant Chevanelle porte le nom « Joseph Edgar Therrien»;

Attendu que ces dernières ont déposé une lettre d'appui avec signatures;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que s'il y a lieu de donner un nom audit parc, la Ville prendra en considération cette demande une fois les travaux réalisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-075

LETTRÉ DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Attendu que la CDRN renouvelle l'invitation aux conseillers pour siéger sur leur conseil d'administration;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est la plus grosse municipalité de la MRC et qu'il n'y a aucun représentant au CA de la CDRN;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que les membres du conseil désirent avoir les procès-verbaux ainsi que les dates des assemblées afin de vérifier si un conseiller (ère) peut se libérer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-076

LETTRÉ DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 10 mai 2014;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 10 mai 2014, de 9 h à 16 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-077

DEMANDE DE VITRINE SUR L'ART.

Attendu que Vitrine sur l'Art vise la coopération entre les artistes et les marchands et offre un concept d'exposition hors du commun : des œuvres d'art présentées dans les vitrines de commerces, organisées en circuit d'art extérieur, visitable de jour comme de nuit;

Attendu que Vitrine sur l'Art demande à la ville de participer au concept d'exposition et que cette participation se fasse à la bibliothèque;

Attendu que la Ville pourra procéder au choix de l'artiste parmi ceux présélectionnés;

Attendu que les coûts d'inscription sont de 100 \$;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'accepter de participer au concept d'exposition et de choisir un artiste parmi ceux présélectionnés;

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à titre d'inscription à CLD de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'item 4.5 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-03-078

DEMANDE DE COMMANDITE DE PRODUITS PROMOTIONNELS POUR LE TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de commerce de la région d'Acton tiendra cette année son tournoi de golf annuel le 13 juin 2014 au Club de Golf d'Acton Vale;

Attendu que le CLD de la région d'Acton a offert l'opportunité à la Chambre de commerce de prendre le relais de leur tournoi;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une commandite de produits promotionnels pour une estimation d'environ cent cinquante joueurs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la remise d'objets promotionnels durant cet événement, à titre de commanditaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-079

LETTRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la présidente de la Chambre de commerce de la région d'Acton dépose une demande à la Ville afin que les membres de son CA puissent avoir les clés et le code du système d'alarme des locaux de la gare;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'une décision à cet effet avait été prise et que la Ville autorisait qu'une seule clé par organisme soit donnée, afin de garder un contrôle sur ces locaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-080

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de mars 2014 :

M.Patrice Dumont : Représentation de la ville à une activité de 24 heures de hockey les 25 et 26 avril 2014 qui aura lieu à l'aréna d'Acton Vale (Financement Club de gymnastique d'Acton Vale) 180 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-081

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2014.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n^o 264-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-082

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 24 et 25 mai 2014;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces deux journées, soit le 24 mai ou le 25 mai 2014, cette activité pourra être remise au 31 mai et 1^{er} juin 2014, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (24 et 25 mai, 31 mai et 1^{er} juin 2014), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2014;

Qu'en cas de pluie lors d'une de ces trois journées, soit le 30, 31 août et le 1^{er} septembre 2014, cette activité pourra être remise au 06 septembre et 7 septembre, sur instruction émise par la ville;

Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (30, 31 août, 1^{er} septembre; 6 et 7 septembre 2014), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-083

NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommées pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 1^{er} au 8 juin 2014, les personnes suivantes : mesdames Julie Tougas et Nathalie Ouellet, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau, Patrice Dumont et Raymond Bisailon;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-084

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 08 juin 2014 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 8 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-085

RÉSOLUTION FIXANT LE PRIX DES TERRAINS DE LA RUE BERGERON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose de terrains destinés à la construction, situés sur la rue Bergeron;

Attendu que la Ville désire fixer les prix de vente de ces terrains;

En conséquence, le conseiller Yves Arccouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que le conseil fixe le prix de base des terrains incluant les infrastructures pour le lot 2 327 843 au montant de 22 868.16 \$ plus taxes applicables et pour le lot 2 327 844 au montant de 16 683.73 \$ plus taxes applicables, actuellement propriété de la Ville d'Acton Vale, situés sur la rue Bergeron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-086

RÉSOLUTION D'INTENTION CONCERNANT LA VENTE DES TERRAINS SUR LA RUE BERGERON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose des terrains destinés à la construction, situés sur la rue Bergeron

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend définir les clauses pour la vente des terrains;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville vendra uniquement un seul terrain par personne morale et/ou par personne physique majeure;

Que l'acheteur s'engage à demander un permis de construction et de construire dans les 18 mois suivant le contrat notarié de l'achat dudit terrain, à défaut de quoi l'acheteur s'engage à rétrocéder ledit terrain à la Ville d'Acton Vale à ses frais, et au même prix que les présentes moins 10 % à titre de dommages et intérêts liquidés par la Ville d'Acton Vale;

Que l'acheteur s'engage à payer les frais et honoraires de l'acte de vente ainsi que son inscription et toutes les copies pour les parties pour l'offre d'achat;

Que l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ou aliéner les droits résultant de l'offre d'achat dans les 18 mois suivant le contrat notarié sans le consentement préalable et écrit de la Ville d'Acton Vale. Si la ville consent à la demande de vente au maximum du prix d'acquisition et/ou cession et/ou aliénation, l'acquéreur subséquent devra construire dans le délai initial prévu au contrat;

Que l'acheteur s'engage à signer un contrat notarié dans les 30 jours suivant la promesse d'achat;

Que l'acheteur s'engage à remettre à la Ville d'Acton Vale, au moment de la conclusion de la promesse d'achat, un acompte de 5 % du montant du prix de vente.

Que toute et chacune des conditions seront inscrites à l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-087

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DES OFFRES D'ACHAT POUR LES TERRAINS DE LA RUE BERGERON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser le maire, la directrice générale et la greffière à signer pour et au nom de la Ville les éventuelles offres d'achat pour les terrains de la rue Bergeron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-088

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE CONCERNANT LE DOSSIER DU TRAIN HÔTEL RELIANT MONTRÉAL À BOSTON.

Attendu que la Ville avait reçu une aide financière de 1 500 \$ pour aider à défrayer une partie des coûts reliés à la venue des sénateurs du New Hampshire et du Massachusetts pour une rencontre sur le dossier du train hôtel reliant Montréal à Boston;

Attendu que la Fondation Trains de nuit a avancé la somme pour la tenue de l'événement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le remboursement de l'aide financière accordée de 1 500 \$ à la Fondation Trains de nuit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-03-089

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2014 DE LA COMAQ.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 415 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Les règlements d'emprunt» qui sera offerte le 17 avril 2014 à Trois-Rivières;
- D'autoriser une dépense d'un montant de 845 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Communiquer pour vendre une idée» qui sera offerte le 30 avril et 1^{er} mai 2014 à Drummondville;
- D'autoriser une dépense d'un montant de 353 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Leadership mobilisateur» qui sera offerte le 12 septembre 2014 à Lévis;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à ces journées de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-090

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 29-01-2014 au 25-02-2014	83 381.39 \$
• Paiements par AccèsD du 01-02-2014 au 28-02-2014	137 680.85 \$
• Salaires et REER pour le mois de janvier 2014	15 785.04 \$
• de février 2014	90 763.53 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de février 2014	197 734.01 \$
Grand Total	525 344.82 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-091

RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 726 700 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS 174-2009, 147-2007 et 201-2010.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant de 726 700 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
174-2009	107 700\$
147-2007	184 000\$
201-2010	435 000 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par **billet** au montant de 726 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 174-2009, 147-2007 et 201-2010 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière ou en son absence la trésorière adjointe;

Que les billets soient datés du 11 mars 2014;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	51 900 \$
2016	53 400 \$
2017	55 300 \$
2018	57 100 \$
2019	58 900 \$ (à payer en 2019)
2019	450 100 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 11 mars 2014, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 147-2007, 201-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-092

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 726 700 \$ PAR BILLETS EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 174-2009, 147-2007 ET 201-2010.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 11 mars 2014 au montant de 726 700 \$ par **billets** en vertu des règlements d'emprunt numéros 147-2007, 174-2009 et 201-2010 Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **5 ans** comme suit :

51 900 \$	2.92000 %	11 mars 2015
53 400 \$	2.92000 %	11 mars 2016
55 300 \$	2.92000 %	11 mars 2017
57 100 \$	2.92000 %	11 mars 2018
509 000 \$	2.92000 %	11 mars 2019

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03- 093

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE – ANNÉE 2014.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 19 février 2014 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'abat-poussière – année 2014;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 120 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, sur acceptation des travaux, à même le poste budgétaire 02-320-00-629, pour la fourniture d'approximativement 60 000 litres d'abat-poussière liquide – année 2014 incluant le transport et l'épandage de ce dernier;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Somavrac C.C. Inc. en vertu des prix prévus dans sa soumission du 19 février 2014 pour la fourniture suivante :

- Abat-poussière liquide selon le devis au coût de .252 \$, le litre, plus taxes. Le prix soumis inclut le transport ainsi que l'épandage de l'abat-poussière liquide.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-094

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2014.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 19 février 2014 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2014;

Attendu que huit fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 16 225 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2014;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Mini Excavation GAL Inc. au coût suivant :

45 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 38 km (sections A et B) du croquis;

150 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 1^{ère} coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

170 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 2^e coupe sur approximativement 17 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

165 \$ du kilomètre, plus taxes, pour la 3^e coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-095

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'EXERCICE 2014.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 19 février 2014 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée pour l'exercice 2014;

Attendu que dix (10) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

Attendu que certains items de la liste à l'annexe 1 (piste cyclable quartier nord) ont été retranchés;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 34 520.37 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée pour l'exercice 2014;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Marquage et Traçage du Québec. en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 19 février 2014 pour le marquage de la chaussée, au coût de 34 520.37 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-096

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES 2 X 4 – ANNÉE 2014.

Attendu que la Ville a procédé, le 19 février 2014 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de deux camionnettes 2 X 4;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 30 900 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4 pour le service des Travaux publics;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement;

D'autoriser une dépense au montant de 24 440 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4 pour l'usine de filtration;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Automobile JP Yergeau au coût de 55 340 \$ plus taxes, pour la fourniture de deux camionnettes 2 X 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-097

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 25 février 2014 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2014 au 1er mars 2015;

Attendu que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 395 014.70 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2014 au 1er mars 2015;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Carrière d'Acton Vale Ltée pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)
Pierre concassée 0-5 mm	13.15 \$	14.72 \$	6 256 \$
Pierre concassée 0-10 mm	11.20 \$	12.77 \$	4 469.50 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	10.20 \$	11.77 \$	176 500 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	10.20 \$	11.77 \$	117 700 \$
Pierre concassée 5 mm	15.15 \$	16.72 \$	167.20 \$
Pierre concassée 20 mm	12.65 \$	14.22 \$	4 266 \$
Pierre concassée 50-110 mm	10.75 \$	12.32 \$	1 848 \$
Pierre concassée 100-180 mm	11.90 \$	13.47 \$	1 347 \$
Pierre concassée MG-20	12.65 \$	14.22 \$	1 137.60 \$
Pierre concassée MG-56	11.70	13.27 \$	5 573.40 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	122 \$	122 \$	42 700 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	132 \$	132 \$	33 000\$
TOTAL			395 014.70 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-098

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES – RUES BOULAY ET RICARD.

Attendu que la Ville a procédé, le 24 février 2014 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour les travaux de réfections des infrastructures – rues Boulay et Ricard;

Attendu que la Ville a reçu douze (12) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ingénieur chez Pluritec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 342 384.72 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour les travaux de réfection des infrastructures – rues Boulay et Ricard;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 260-2013;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :
« Grondin Excavation Inc., au coût de 342 384.72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-099

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.

Attendu que la Ville a procédé, le 25 février 2014 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de services de camp de jour;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-701-90-970 et 55-134-96-008 pour la fourniture de services de camp de jour et de service de garde pour l'été 2014, 2015 et option pour 2016 et à même le poste budgétaire 02-701-90-419 pour la fourniture du service d'accompagnement pour l'été 2014, 2015 et option pour 2016;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :

A.E.S. division GVL Inc. au coût de 79 \$ par enfant, par semaine, pour les services de camp de jour, 24 \$ par enfant, par semaine, pour le service de garde et au tarif horaire de 16.00 \$, plus les charges sociales, pour le service d'accompagnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-100

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER/ CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS/BIBLIOTHÈQUE/HÔTEL DE VILLE/CENTRE SPORTIF.

Attendu que la Ville a procédé le 27 février 2014 à 11h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le contrat d'entretien ménager pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville et le Centre sportif, contrat de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, aux mêmes conditions;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission ;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 501.25 \$, mensuel, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-419 d'entretien ménager, pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville et le Centre sportif, contrat de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour deux périodes d'un an chacune, aux mêmes conditions;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Services d'Entretien D.Brousseau Inc. au coût de 2 501.25 \$ mensuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-101

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉFECTION DES BÂTIMENTS SPORTIFS.

Attendu la résolution 2014-02-032, adoptée le 3 février 2014, par laquelle le conseil autorise la publication d'un appel d'offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes, pour la fourniture de services professionnels en architecture – réfection des bâtiments sportifs;

Attendu le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'architecture à la firme Locus 3 car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec la firme Locus 3 ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de ladite firme pour ce mandat sont établis selon un prix unitaire estimé à un coût total de 51 215 \$, plus taxes;

D'autoriser une dépense de 51 215 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 265-2014;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-102

RÉSOLUTION POUR RATIFIER L'ACHAT URGENT D'UN VARIATEUR DE VITESSE.

Attendu la résolution 2014-02-070 qui autoriser monsieur Alain Veronneau à faire les démarches nécessaires pour l'achat urgent d'un variateur de vitesse ;

Attendu que ce dernier a fait des demandes de prix à deux fournisseurs ;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De ratifier l'achat urgent d'un variateur de vitesse :

- Variateur modèle PowerFlex 753, de 100 HP à Gosselin Électrique inc.;

D'autoriser une dépense au montant de 19 470 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-526 pour l'achat d'un variateur de vitesse.

De financer cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-03-103

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION-CITERNE 2014 POUR LE SERVICE DES INCENDIES.

Attendu que la Ville a procédé, le 25 février 2014 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un camion-citerne 2014;

Attendu que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Jean Fontaine, assistant directeur du service des incendies;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 229 484 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-200-10-000 pour la fourniture d'un camion-citerne 2014 pour le service des incendies;

De financer cette dépense pour un montant de 183 203 \$ plus taxes à même le fonds de roulement et d'un montant de 46 281 \$ plus taxes à même le fonds général;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Camions Carl Thibault au coût de 229 484 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un camion-citerne 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2014-03-104

VOTE DE FÉLICITATIONS À MADAME PIERRETTE DESLOGES-DENIS.

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Pierrette Desloges-Denis pour l'obtention du titre de « Personnalité Bénévole de l'Année 2013 ». Ce titre souligne l'engagement bénévole de Madame Desloges-Denis au sein de la communauté valoise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 27.

Aucune question n'est formulée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-quatre minutes (20;28)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date